

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DECS	Date	28 octobre 2025
Numéro	25.406	Heure	18h17

Auteur-e(-s) : Olivier Beroud

Titre : Durée de traitement des dossiers de subsides et impact sur les assuré-e-s

Contenu :

Selon les informations du répondeur cantonal, il s'écoulerait actuellement quatre mois entre le dépôt d'une demande de subsides LAMal et la décision effective. Cependant, entre le dépôt du dossier au GSR et la décision finale, le délai peut atteindre cinq mois, période durant laquelle le ou la requérant-e doit assumer une prime sans le subside auquel il ou elle aurait droit. Le Conseil d'État considère-t-il ces délais et cette procédure comme acceptables ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Olivier Beroud

Autres signataires (*prénom, nom*) :

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :